

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Berne, le 21 décembre 1972.

p.B.15.21.I.(1). - SI/bsy

Compte-rendu des entretiens \*) italo-suisse  
 du 11 décembre 1972 à Rome,  
 Ministère des affaires étrangères

---

1. Délégation suisse

- M. Pierre Graber, Conseiller fédéral, Chef du Département politique fédéral
- M. Ernesto Thalmann, Ambassadeur, Secrétaire général du Département politique fédéral
- M. Rudolf Bindschedler, Ambassadeur, Jurisconsulte du Département politique fédéral
- M. Jean de Rham, Ambassadeur de Suisse en Italie
- M. Michael Gelzer, Ministre, Suppléant du Chef de la Division des affaires politiques du Département politique fédéral
- M. Roger Campiche, Ministre, Ambassade de Suisse, Rome
- M. Pierre Thévenaz, Ministre, Chef du Secrétariat politique du Département politique fédéral
- Mlle Francesca Pometta, Conseiller, Ambassade de Suisse, Rome
- M. Francis Pianca, Premier Secrétaire, Ambassade de Suisse, Rome  
(procès-verbal - partie italienne)
- M. Pierre-Yves Simonin, Secrétaire du Chef du Département politique fédéral (procès-verbal - partie suisse)
- 

\*) Pendant que les deux délégations siégeaient, les deux Ministres ont eu un entretien en tête-à-tête (dont il n'existe pas de procès-verbal); MM. Graber et Medici ont rejoint leur délégation à 11.45 h. (point 5 de l'ordre du jour).

## 2. Délégation italienne

- M. Giuseppe Medici, Ministre des affaires étrangères
- M. Alberto Bemporad, Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères
- M. Roberto Gaja, Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères
- M. Roberto Ducci, Directeur général des affaires politiques au Ministère des affaires étrangères
- M. Vincenzo Tornetta, Directeur général de l'émigration et des affaires sociales au Ministère des affaires étrangères
- M. Mario Mondello, Directeur général de la coopération culturelle, scientifique et technique au Ministère des affaires étrangères
- M. Arrigo Lopez-Celly, Conseiller à la Direction générale des affaires économiques du Ministère des affaires étrangères
- M. Antonello Pietromarchi, Conseiller à la Direction générale des affaires politiques du Ministère des affaires étrangères
- M. Alberto Solera, Chef de cabinet de M. Bemporad
- M. Ottone Mattei, Secrétaire à la Direction générale des affaires politiques du Ministère des affaires étrangères
- M. Adalberto Figarolo di Gropello, Ambassadeur d'Italie en Suisse
- 

## 3. Ordre du jour

- 1) Question de la RDA
- 2) Fondation Balzan
- 3) Frontière italo-suisse au Spöl
- 4) Double imposition
- 5) CSCE
- 6) Varia :
  - 6.1. investissements suisses en Italie
  - 6.2. laboratoire européen de biologie moléculaire
  - 6.3. avion Fiat G 91

- 3 -

4. Langue de travail : français.
5. Début des entretiens : 10.45 h.  
Fin des entretiens : 13.00 h.

=====

M. Gaja

Je constate, pour m'en féliciter, que les rapports entre la Suisse et l'Italie deviennent plus intenses, aussi du point de vue politique.

M. Thalmann

Je suis très heureux de me retrouver à Rome pour reprendre contact avec vous et vous remercie de l'accueil que vous avez bien voulu nous réserver, à la délégation suisse et à moi-même. J'y vois un signe du développement réjouissant de nos rapports qui touchent également au domaine politique.

Nous avons décidé de ne pas suivre un ordre du jour bien déterminé; nous disposons, certes, d'une liste de questions à soulever, mais elle est plus longue que substantielle. Je suggère de commencer peut-être par un échange de vues sur le problème allemand, sur la RDA en particulier.

1. Question de la RDA

M. Thalmann

A ce propos, nous serions intéressés à connaître la position des 9 des CE. Je ne voudrais pas manquer de remercier vivement l'Italie du rôle qu'elle a joué en assurant la liaison entre les 9 et les pays de l'OTAN d'une part, et notre pays d'autre part. Ces contacts entre nos deux Ministères - qui se sont encore développés à Helsinki - ont été très utiles et le seront sans doute encore à l'avenir. Je voulais simplement souligner ici notre satisfaction.

Dans cette affaire, les Neutres ont eu des contacts étroits et ont

- 4 -

cherché à harmoniser leur attitude. Dernièrement, l'Autriche et la Suède nous ont, en quelque sorte, pris de vitesse. Ces deux Etats ont fait des déclarations publiques selon lesquelles ils reconnaîtront la RDA à partir du 21 décembre prochain, date de la signature du "Grundvertrag". Ce procédé nous a paru pour le moins étrange, du point de vue du droit des gens. La procédure que nous avons choisie est différente: notre gouvernement publiera le 20 décembre un communiqué annonçant que le Conseil fédéral a décidé d'échanger des missions diplomatiques avec la RDA et d'entamer, en janvier prochain, des discussions à propos des modalités pratiques de cet échange. Ce rendez-vous de janvier est, au demeurant, conforme à l'arrangement que nous avons signé avec Pankow en juillet dernier.

Il nous intéresserait de savoir comment les 9 et les 15 (de l'OTAN) vont procéder de leur côté. Que pense-t-on de la distinction subtile entre la reconnaissance et l'établissement de relations diplomatiques ?

#### M. Gaja

Je me propose d'informer la délégation suisse sur les rencontres que l'Italie a eues à La Haye avec les 9 et à Bruxelles avec les 15 sur la reconnaissance de la RDA. Jusqu'à La Haye, et jusqu'aux élections allemandes, l'Italie et ses alliés estimaient qu'il fallait éviter tout geste qui aurait pu influencer les élections. Puis, à La Haye, M. Franck, Sous-secrétaire d'Etat allemand aux affaires étrangères, demanda de ne pas prendre de décisions avant le 7/8 décembre. Il s'est avéré que les Danois avaient pris déjà une attitude assez précise. M. Andersen ne put donc donner l'assurance que du côté occidental, la reconnaissance n'advierait qu'après la signature du "Grundvertrag". La position allemande est plus compliquée. Une des raisons tient au "disclaimer" touchant à la souveraineté des deux Allemagnes.

#### M. Ducci

La République fédérale a pris une position dirigée par le concept que le "Grundvertrag" est un modus vivendi entre deux Etats de la même nation dont le destin historique est de se reconstituer en unité. Tout ce qui est demandé aux alliés procède de ce principe. La RFA a

- 5 -

demandé à ses alliés de suivre une procédure qui vise à souligner l'acceptation d'un fait. Elle a demandé d'abord que l'on attende le "Grundvertrag" pour avoir des contacts avec la RDA. L'Italie a accepté volontiers. On a l'impression à Rome que les trois Grands occidentaux sont disposés à en faire autant. L'Italie pense que le moment est bon pour avoir avec la RDA une entente de principe, aussi pour ce qui touche les questions d'indemnisation.

Les Allemands ont demandé ensuite, toujours dans la même optique, de ne pas reconnaître formellement la RDA. Ils ont en outre demandé que les ambassadeurs alliés n'arrivent en Allemagne de l'Est qu'après le "Bundesbeauftragter". L'Italie espère que ce dernier n'arrivera pas après avril. Les Français ont donné l'impression qu'ils sont disposés à attendre.

Il faudra un autre "disclaimer" pour la ville de Berlin. Nous avons entendu dire que les Américains mettraient leur ambassade à Potsdam. Une autre demande qui nous a été faite par les Allemands: que les bureaux consulaires à Berlin-Ouest gardent leur rang.

M. Thalmann

L'Italie suivra-t-elle les 3 "Grands" ou établira-t-elle des relations plus tôt ?

M. Gaja

Je puis confirmer que l'Italie va prendre contact avec l'Allemagne de l'Est immédiatement après la signature du "Grundvertrag".

M. Thalmann

Nous n'avons pas les mêmes raisons de demander un "disclaimer" à propos de Berlin et n'avons guère besoin de tenir compte de la souveraineté limitée de la RDA. La question des indemnisations a déjà été abordée en juillet et les Allemands de l'Est ont accepté d'entrer en matière avec nous à ce sujet. Un premier round au niveau des experts vient d'avoir lieu à Berlin-Est. En janvier prochain, nous poserons à nos interlocuteurs les mêmes questions que vous. Concernant les immeubles, il semble que le choix soit assez restreint. La

- 6 -

question du nombre des diplomates et celle de leur libre circulation sont aussi importantes. Nous ne savons pas encore si nous aurons un Ambassadeur ou un Chargé d'affaires à Berlin-Est.

#### M. Gaja

M. Scheel a donné l'impression qu'on s'est rendu compte très tardivement des conséquences d'avoir une mission diplomatique à Berlin et des répercussions sur Berlin-Ouest. M. Scheel demandait en effet plus à Bruxelles que M. Franck l'avait fait à La Haye.

#### M. Thalmann

Pour nous, l'échange de missions diplomatiques signifie la reconnaissance. Mais nous éviterons également le terme de "reconnaissance", ce qui correspond d'ailleurs au désir même des Allemands de l'Est. Ils estiment qu'ils ont déjà été reconnus par un nombre suffisant d'Etats pour ne pas exiger un acte formel. J'aimerais, pour terminer, vous remercier des informations très utiles que vous venez de nous fournir.

## 2. Fondation Balzan

#### M. Thalmann

Le 23 juin 1972, le Ministre Bolasco, en tant que représentant du Ministère italien des affaires étrangères, a remis au Conseiller fédéral Tschudi une lettre du Ministre italien des affaires étrangères proposant que des entretiens aient lieu entre les deux pays au sujet du sort de la Fondation Balzan. A la demande de M. Tschudi, le chef de la Division des affaires juridiques du Département politique a reçu, le 25 août, le Ministre Bolasco. A cette occasion, ce dernier a notamment déclaré que le gouvernement italien désirait une normalisation aussi rapide que possible de l'activité de la Fondation, la constitution immédiate du comité chargé de remettre les prix et la reprise sans tarder d'une activité normale de la Fondation, avant tout par une distribution régulière de prix. D'entente avec le Conseiller fédéral Tschudi, l'Ambassadeur Diez a répondu au Ministre

- 7 -

Bolasco que les autorités suisses poursuivaient les mêmes buts, mais qu'il était nécessaire tout d'abord d'éclaircir les questions financières encore en suspens et de terminer l'assainissement engagé depuis plusieurs années. En particulier, la procédure de conciliation en cours avec le Père Zucca et l'avocat Mazzolini devait être finalement close et les avoirs toujours bloqués par le Ministère italien des finances, pour un montant d'environ 250 millions de lires, devaient être libérés en faveur de la Fondation "Fondo". Aussi longtemps que ces conditions n'étaient pas remplies, une distribution de prix n'entraînait pas en ligne de compte, de l'avis des autorités suisses.

L'Ambassadeur d'Italie à Berne a déclaré récemment à l'Ambassadeur Diez que, conformément au vœu exprimé par les autorités suisses, le Ministère italien des finances avait débloqué les fonds en question. De son côté, M. Zellweger, en tant que représentant de la Fondation "Fondo", a annoncé à M. Diez qu'il existait des chances sérieuses qu'un arrangement puisse être prochainement conclu avec le Père Zucca et l'avocat Mazzolini. C'est ainsi que les représentants suisses dans la Fondation "Fondo" auraient donné leur accord à la reconstitution du comité des prix et on envisagerait une première distribution de prix dans le courant de l'année 1974. Pour autant que de nouvelles difficultés ne surgissent pas dans l'intervalle, on s'acheminerait donc vers une reprise des activités de la Fondation dans le sens désiré par le gouvernement italien. M. Zellweger a, au surplus, fait part de son intention de se retirer de la Fondation dès que l'arrangement aura été conclu avec les deux intéressés.

Dans ces circonstances, de nouvelles conversations officielles entre les deux pays sont devenues inutiles et le Ministre Bolasco n'est pas récemment revenu à la charge auprès de l'Ambassadeur Diez à ce sujet.

J'aimerais avant tout remercier les autorités italiennes de la libération des avoirs bloqués. Si vous le souhaitez, M. Diez se tient à la disposition du Ministre Bolasco pour d'éventuels nouveaux entretiens.

M. Mondello

Je relève que l'entente sur le déblocage des fonds concerne 400 à 500 millions de lires: 250 millions ont été débloqués par le Ministère du commerce extérieur, 200 millions par l'autorité judiciaire. L'Italie souhaite un compromis avant la fin de l'année, mais n'a pas de certitude. Elle demande notamment à la partie suisse de ne pas procéder pour l'instant au remplacement de M. Zellweger par M. Broggin. M. Mazzolini considère M. Broggin comme la "bête noire". Si ce dernier est nommé par la Suisse dans les prochains mois, les difficultés ne seront plus d'ordre économique, mais d'ordre général. Pour éviter donc de recommencer sur des problèmes d'ordre général, il serait conseillable de ne pas nommer M. Broggin en ce moment. M. Broggin connaît d'ailleurs la difficulté.

M. Thalmann

Je prends acte de ce désir qui sera transmis aux instances compétentes.

3. Frontière italo-suisse au SpölM. Gelzer

Une partie de la frontière entre les Grisons et l'Italie est constituée par ligne médiane des ruisseaux de l'Ova Chachabella, de l'Acqua del Gallo et du Spöl. Les eaux de ces ruisseaux ont été utilisées pour l'aménagement hydro-électrique du Spöl, placé à cheval sur la frontière italo-suisse. Dans ce secteur, la frontière est donc située dans le bassin d'accumulation et elle continue de suivre le cours très sinueux des dits torrents. Pour des raisons d'ordre pratique, notamment pour mieux assurer la surveillance de la frontière, il s'est avéré opportun de fixer le tracé en ligne droite moyennant un échange de surface entre les deux Etats. La commission mixte italo-suisse pour l'entretien de la frontière avait préparé d'un commun accord un plan et un projet de convention. Nous nous sommes ralliés



à ces projets et nous avons suggéré aux autorités italiennes de conclure un accord.

En juillet 1967, l'Ambassade de Suisse à Rome présenta des propositions à ce sujet au Ministère italien des affaires étrangères. Aucune réponse concrète n'a été donnée jusqu'ici par ce dernier. En revanche, ledit Ministère, dans un aide-mémoire du 27 avril 1970, présenta un projet de modification de la frontière dans cette région, d'une beaucoup plus grande portée, tendant notamment à faire coïncider les limites de propriété de certaines communes suisses et italiennes. Le canton des Grisons et les administrations fédérales intéressées ont été unanimes pour rejeter ces propositions. Notre position négative a été communiquée au Ministère le 2 juillet 1971. Depuis lors, il n'y a plus eu de correspondance sur cette question.

M. Ducci

Je ne dispose pas d'une réponse italienne sur ce point.

M. Campiche

Je relève qu'il s'agit du passage par un tunnel privé moyennant péage. Pour venir à la rencontre des autorités italiennes, la compagnie s'est déclaré prête à exonérer de ce péage les gens de Livigno. En revanche, le tunnel n'est pas accessible à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Quant aux chemins de montagne qui auraient été recouverts par les eaux du lac artificiel, la compagnie a rempli ses obligations. Ces faits ont été portés à la connaissance du Ministère des affaires étrangères.

#### 4. Double imposition

M. Bindschedler

Je souhaite soulever la question de la double imposition.

M. Tornetta

Je crois que ce problème est lié à celui des investissements suisses en Italie. Une situation artificielle s'est créée de part et d'autre

- 10 -

de nos frontières: d'un côté, 60.000 frontaliers artificiels, parce qu'ils viennent de l'Italie méridionale; de l'autre côté, en Suisse, un déplacement artificiel d'industries vers le Tessin. Cela pourrait être évité dans le cadre de programmes régionaux.

M. Bindschedler

J'admets que la situation est anormale. En ce qui concerne l'établissement d'industries, chacun étant libre de s'installer où bon lui semble, il serait difficile de l'interdire. L'idée de la planification régionale cependant est intéressante. En parlant de la double imposition, c'est plutôt l'aspect général que je voulais souligner; convaincu en effet qu'un accord de double imposition serait essentiel pour les investissements suisses en Italie également.

M. Tornetta

Je crois que le problème a été réglé avec la France.

M. Bindschedler

Oui, je puis le confirmer, avant la guerre même, comme avec tous nos voisins.

## 5. La CSCE

M. Bemporad

Je donne la parole à M. Thalmann.

M. Thalmann

L'arrangement proposé par l'Ambassadeur Ducci à Berne, soit l'Italie comme trait d'union entre les 9 et nous au stade des consultations, s'est avéré utile et profitable.

Nous avons été surpris en bien par l'organisation finlandaise qui s'avère impeccable; en revanche, l'étendue et les effets des pressions russes dans ce pays sont beaucoup plus grands que nous l'avions imaginé. Dès lors, de nombreux pays qui étaient en principe favora-

- 11 -

bles à la Finlande comme siège de la Conférence se montrent aujourd'hui hésitants. Nous ne sommes pas dans une course - et pas particulièrement intéressés à recevoir et à héberger cette Conférence si jamais elle a lieu. Nous pensons toutefois qu'il sera très difficile, en raison du manque d'alternatives crédibles, que la Conférence échappe à Helsinki, mais il serait opportun que les commissions qui en seront la suite ainsi qu'un organe permanent léger éventuel siègent ailleurs.

Dès lors, il est important que les questions de date, de lieu et de participation (cette dernière soulève les problèmes difficiles des observateurs, de la commission des pays méditerranéens et des Organisations internationales) ne soient discutées qu'à la fin des consultations et que nous soyons tombés d'accord auparavant sur un ordre du jour éventuel. En différant ainsi notamment la discussion du lieu, nous exerçons une pression indirecte sur la Finlande pour rétablir tant soit peu son impartialité. Quelles sont vos impressions à vous ? Ceci dit, il ne faut pas généraliser, car M. Toetterman, par exemple, est un président impartial.

Nous avons vécu une première phase difficile mais importante, car il s'agissait de fixer dès le début les règles du jeu de la Conférence. Les premiers jours, on s'est aperçu que la présence de pays neutres et non alignés remettait en cause tout arrangement préalable entre superpuissances. C'est la première leçon à tirer de ces premiers quinze jours pour un pays neutre comme le nôtre. La tendance existe actuellement chez certains, parmi les plus fidèles de l'alliance occidentale, de transformer ces consultations en réunion de l'esquive pour éviter tout affrontement ou confrontation même des idées avec les pays de l'Est et de proposer des compromis avant même la Conférence. C'est la tendance que nous notons, par exemple, chez des pays comme le Danemark et l'Allemagne fédérale. Après un départ difficile, la coordination et l'unité des 9 semblent aujourd'hui meilleures.

Problèmes méditerranéens: La présence continue de délégations tunisienne et algérienne à haut niveau, ainsi que les contacts établis par l'Ambassadeur d'Egypte ont été de nature à dramatiser la question

méditerranéenne. Les pays arabes mettent l'accent sur leur désir de rapprochement avec l'Europe dans son ensemble, voulant par ce moyen se libérer des attaches avec les Supergrands. L'ensemble des pays européens méditerranéens, ainsi que l'Autriche, la Roumanie et le Benelux sont favorables à une prise de conscience européenne face aux problèmes méditerranéens et étudient dès à présent le meilleur moyen pour les introduire dans l'ordre du jour. Ils peuvent compter sur notre sympathie. A cette tentative s'opposent l'URSS et ses amis, ainsi que dans une certaine mesure la Grande-Bretagne et la France, ces deux derniers souffrant encore sans doute du hang-over que constitue leur passé de grande puissance méditerranéenne. L'idée actuelle de mettre en place dès janvier prochain un groupe de contact open-end sur les problèmes méditerranéens au sein de la Conférence paraît très raisonnable et pourrait constituer une structure d'accueil; cette idée pourrait être éventuellement mise à l'ordre du jour. L'Italie est très active dans ce domaine et elle peut compter sur notre appui. Naturellement, tout intérêt que nous pourrions marquer en tant que pays non méditerranéen, mais néanmoins conscient de l'importance de cet aspect de la sécurité sur notre continent, serait de nature à donner à ce groupe une dimension nouvelle souhaitée par ses initiateurs.

Les pays du Maghreb envoient aujourd'hui une lettre à M. Toetterman, avec prière de la faire circuler (ce qui a été fait entretemps). Cette formule ne devrait pas rencontrer de résistance, en tout cas pas de notre part.

L'idée d'un organe permanent, qui au départ rencontrait peu de sympathie et la méfiance justifiée des Occidentaux, fait son chemin; il y a une similitude très nette en ce domaine entre la réserve occidentale et des Neutres en 1969-70 à l'endroit de la CSCE, suivie plus tard d'une évolution dans un sens favorable. Pour l'organe permanent, nous passerons sans doute tous par la même évolution. Cela s'explique du fait qu'une forme organique de dialogue permanent entre 34 pays ne peut être que favorable à ceux qui sont soucieux de leur indépendance.

- 13 -

Ceci nous amène au point le plus important, celui sur lequel la Conférence achoppera sans doute: c'est l'affrontement qui se dessine entre une très grande majorité des participants contre l'URSS et ses alliés ainsi que contre les USA et dans une certaine mesure le Canada, au sujet de l'établissement d'un lien organique entre la CSCE et les MBFR. Il nous intéresserait de connaître vos vues concernant les liens entre la CSCE et les MBFR.

Nous discutons en ce moment l'organisation des travaux à venir; il est de plus en plus probable que cette session se terminera le 15 décembre et sera reprise mardi 16 janvier. Ces prochains jours, nous nous acheminerons sans doute vers ce qu'on appelle déjà la "formule yougoslave de travail" qui consiste à :

- a) s'entendre sur l'organisation des travaux de la Conférence (modèle français);
- b) mettre au point le nombre et les mandats des commissions, c'est-à-dire l'ordre du jour;
- c) un groupe de travail devrait formuler des règles de procédure pour la Conférence, en s'inspirant de celles de nos consultations;
- d) ceci fait, on passerait au problème de la participation, du lieu et de la date de la Conférence. Un autre groupe de travail s'attaquerait aux questions financières et techniques.
- e) enfin, on rédigerait un rapport final soumis à l'approbation des 34 ambassadeurs.

M. Gaja

Nos observations recourent les vôtres. L'Italie a fonctionné avec plaisir comme trait d'union entre la Suisse et les pays de l'Europe occidentale. Nous avons apprécié l'appui de la délégation suisse dans la question de la langue italienne.

Les préliminaires, selon nous, ont été beaucoup plus intéressants qu'on ne l'imaginait au départ. Les pays neutres et non alignés ont joué un rôle important et nous rendons bien volontiers hommage à ce qui a été fait par la Suisse au début de la Conférence. Certains pays

ont montré une tendance à éviter la confrontation. Nous sommes, en ce qui nous concerne, heureux de cette confrontation. Nous constatons aussi l'importance qui a été attribuée à la Méditerranée. Pour ce qui est la lettre de M. Toetterman, nous sommes prêts à la faire circuler. Le problème du groupe de contact est plus compliqué. Il a des éléments positifs et des éléments négatifs. Sur la question de l'organe permanent, nous ne sommes pas très loin des autres, mais avec des nuances. Pour ce qui touche enfin les travaux, nous étions pour une interruption. Nous sommes d'accord pour la formule yougoslave, qui permet une formule plus équilibrée.

#### M. Ducci

1) Concernant les pressions soviétiques: nous avons également noté qu'elles ont dépassé ce que nous avons prévu à l'origine. Le gouvernement finlandais n'a pas toujours fait preuve d'impartialité. La Conférence pourra-t-elle continuer à siéger à Helsinki ? Le doute qui naît à ce sujet est partagé par les USA et le Canada. Pour notre part, nous tenons beaucoup à Vienne comme solution de rechange; c'est une option qui doit rester ouverte. Quant aux MBFR, l'accord s'est fait chez les Occidentaux pour demander à la Suisse d'héberger les préliminaires des MBFR à Genève. Cela permettra d'exercer certaines pressions sur Helsinki. L'idée roumaine (selon laquelle les commissions et sous-commissions pourraient siéger dans des villes différentes et qu'il n'est pas nécessaire que la troisième phase de la Conférence se tienne dans la même capitale qui a abrité la première phase) n'est pas à rejeter d'emblée.

Trois choses devront être acquises à la fin des préliminaires d'Helsinki: la date - le lieu - les participants. On ne peut pas clore d'ores et déjà la liste définitive des participants à la Conférence elle-même. Il n'est pas tout à fait exclu que l'Albanie, par exemple, se décide à y participer. Le Vatican, quant à lui, n'est pas certain de continuer à siéger, que ce soit à part entière ou comme observateur.

- 2) Suite des travaux: nous devons mener de front des choses différentes. Nous savons, par exemple, que l'Autriche désire la formation d'un comité d'enquête sur le Proche-Orient; chacun a naturellement le droit de faire des suggestions. Ensuite, il conviendra de se mettre d'accord sur les objets qui peuvent être retenus (par consensus); c'est à cette phase qu'interviendront les marchandages. L'idée française, selon laquelle les points de l'ordre du jour et le nombre de commissions et sous-commissions doivent aller de pair, nous paraît sage. Vous savez que les 9 ont élaboré des projets de mandats pour ces commissions et sous-commissions; nous sommes prêts à vous les remettre, si vous le souhaitez. La fixation de ces mandats est très importante, car il est indispensable de s'entendre sur la signification des mots. Quelles sont vos idées à ce sujet ? A Helsinki, nous tenons à assurer une concertation entre les 9 - ce qui marche bien - mais nous évitons à l'étendre aux 15 de l'OTAN pour ne pas donner l'impression de donner une dimension militaire aux questions. Nous nous demandons, enfin, si le système du vote ne devrait pas se substituer à celui du consensus.
- 3) MBFR: nous ne pensons pas à la possibilité d'un lien véritable entre la négociation politique et la négociation militaire. Ni la France, ni les USA n'en veulent. Il ne faut pas cependant laisser les Soviétiques conditionner la Conférence militaire. Nous devrions pouvoir faire admettre que la CSCE devrait continuer, même si les MBFR ne devaient pas être terminés et vice versa.

Il y a une tendance très forte au sein de l'OTAN qui désire que la Conférence ait quelque chose à voir avec la sécurité. Certains pays de l'organisation atlantique, à l'instar de la Roumanie, sont favorables à une déclaration de principe à ce sujet. D'autres membres de l'OTAN, plus nombreux, souhaitent l'adoption de quelques principes par la CSCE, mais pensent que la réduction des forces doit être réservée à la Conférence ad hoc.

4) Méditerranée: nous avons quelques doutes concernant la proposition espagnole (création d'un groupe de contact); il n'est pas moins vrai qu'il faudra faire quelque chose dans ce domaine, car la sécurité de l'Europe est inséparable de la sécurité en Méditerranée.

M. Thalmann

remercie MM. Gaja et Ducci et accepte volontiers l'offre italienne à propos des projets de mandats des commissions et sous-commissions qui nous intéressent vivement. La Suisse est prête, le cas échéant, à appuyer le projet des 9.

6. V a r i a

M. Graber

J'ai abordé tout à l'heure, avec mon collègue, la question des investissements suisses en Italie, en attirant notamment son attention sur deux sortes d'obstacles: a) l'absence d'un accord sur la double imposition et b) certaines complications administratives existant du côté italien. J'ajoute cependant qu'il existe du côté suisse des dispositions favorables.

J'aimerais revenir sur la question de la Fondation Balzan, uniquement pour réitérer nos remerciements au gouvernement italien qui vient de débloquer d'importants montants.

M. Thalmann

Le projet de laboratoire européen de biologie moléculaire nous tient particulièrement à coeur, car nous avons été les promoteurs de la Conférence européenne de biologie moléculaire et c'est sur l'initiative de la Suisse qu'a été conclu l'accord instituant la conférence qui est entré en vigueur en 1970. Nous sommes très intéressés à ce qu'un nombre aussi grand que possible de pays participent à l'accord sur le laboratoire; un tel laboratoire ne pourrait vraiment être



"européen" sans la participation de l'Italie.

M. Lopez-Celly

Fiat : Je relève que le gouvernement suisse étudie le problème d'un nouvel avion de combat pour l'armée suisse. Il paraissait que le choix du gouvernement suisse allait se faire entre un avion américain et un avion français. Nous savons que pour des questions d'ordre technique et de coût, la Suisse pourrait choisir un type d'avion moins sophistiqué et moins coûteux. Nous pensons au Fiat G 91, en exprimant l'espoir que le gouvernement suisse voudra le considérer pour ses caractéristiques techniques et son prix.

M. Bemporad

Je désire ajouter, pour revenir à la double imposition, que nous pouvons assurer le gouvernement suisse de notre bonne volonté, lors des travaux des commissions mixtes.

M. Gaja

En ce qui concerne le laboratoire de biologie moléculaire, je puis ajouter qu'une réponse du gouvernement italien sera donnée prochainement.

M. Graber

J'aimerais répondre à M. Lopez à propos du Fiat G 91. Il est très difficile de mesurer la situation aujourd'hui. Il est plus facile de prendre une décision négative qu'une décision positive. Je crois que vous n'avez pas tort de faire allusion au fait que la moralité que l'on tirera peut-être de cette affaire sera de limiter les ambitions du perfectionnisme helvétique. Pour le moment, tout est encore mouvant, mais l'on peut dire que le Fiat est toujours dans le circuit; il sera bien expliqué et défendu. Une question à propos de cet appareil: par qui et où est-il utilisé ? combien d'appareils sont utilisés ? L'une des critiques que j'ai entendu formuler à son sujet est qu'il n'était engagé nulle part, sauf en RFA.

M. Figarolo di Gropello

Je ne peux pas vous informer exactement, mais je sais par le général Valentini que l'avion est produit et utilisé par l'Allemagne et l'Italie, qu'il a été perfectionné par l'Italie et qu'il est utilisé aux USA.

=====